

DÉCLARATION DES PERFORMANCES (selon l'annexe III)

N° T300-N1-D&W -3-O10 2013-07-01

1. Code d'identification unique du produit type : BOISSEaux EN TERRE CUITE « **ULTRA** » 010500, 010501, 010502, 010503, 010504, 010505, 020506, 020507, 010404, 010405, 010406, 010407, 028151, 028152, 028153, 028154, 028158, 028159.

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4: LOT COMME ESTAMPILLÉ/MARQUÉ SUR LE PRODUIT date XX/XX/XX BOISSEAU TYPE **ULTRA**
VOIR PRODUIT ET/OU EMBALLAGE

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

USAGE CONFORMÉMENT A LA NORME EN 1806 (édition juillet 2006) COMME CONDUIT DE FUMÉE COMPLET DESTINÉ A ÉVACUER DANS L'ATMOSPHÈRE LES PRODUITS DE COMBUSTION.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
GROUPE EFFE2 spa – USINE DE PRODUCTION RUE SCOVIZZE, N°1 – 36033 ISOLA VICENTINA (VI) ITALIE

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction visé à l'annexe V :
SYSTÈME 2+

7. Dans le cas de la déclaration de performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
L'organisme notifié CTMNC n°1519 a réalisé selon le système 2+

- une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine et
 - une surveillance, une évaluation, et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine,
- et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine.

8. Cas des produits de construction couverts par une évaluation technique européenne : Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles (cf. note 1)	Performances (cf. note 2)	Spécification technique harmonisée (cf. note 3) EN1806:2006
Résistance au feu	O10 pour T300 OO pour T200	15.1.2 Essai de résistance au feu de suie 8 Étanchéité au gaz et résistance au choc thermique
Résistance au feu, de l'extérieur vers l'extérieur	NPD	15 De l'extérieur vers l'extérieur
Étanchéité/perméabilité au gaz	N1 pour T300 P1 pour T200	8 Étanchéité au gaz et résistance au choc thermique
Résistance au flux	0,0015	13 Résistance au flux
Résistance thermique	0,12 (m ² .K)/W	14 Résistance thermique
Résistance au choc thermique	T300 T200	8 Étanchéité au gaz et résistance au choc thermique
Durabilité contre les produits chimiques/corrosion	D&W	9 Résistance aux condensats
Durabilité contre les produits chimiques	3	10 Résistance à la corrosion
Résistance à la compression	Conforme	7 Charge d'essai
Durabilité : résistance au gel/dégel	NPD	16 Résistance au gel/dégel
Présence de substances polluantes	-	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Giuseppe ing. Ali
Président du CA du Groupe Effe2
Isola Vicentina (VI) 01/07/2013

(signature)

CHAPITRE III OBLIGATIONS DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES Article 11

Obligations des fabricants

2. Les fabricants conserveront la documentation technique et la déclaration de performances pour une période de dix ans à partir de la mise sur le marché du produit de construction.

CE

Organisme notifié n° 1519



GRUPPO
EFFE 2
S.p.A.

via Scovizze, 1 - 36033 Isola Vicentina (VI) ITALIE

13

T300-N1-D&W-3-O10 2013-07-01

T200-P1-D&W-3-O0

EN 1806-2006

Boisseaux en terre cuite/céramique **ULTRA** qui forment un conduit de fumée complet évacuant les produits de combustion dans l'atmosphère

Résistance à la compression : positive

Résistance au flux : 0,0015 m

Résistance au choc thermique : 0,12 (m².K)/W

Résistance au gel/dégel : NPD (voir note *)

Présence de substances polluantes : -

* Les boisseaux ne seront jamais exposés à l'eau. Les boisseaux seront isolés avec un panneau isolant ou équivalent, un enduit ou une peinture imperméable.



GRUPPO
EFFE 2
S.p.A.

IL PRESIDENTE
Ing. Giuseppe All'